

Résolution sur les enjeux de la 21^e Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques

La Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie pour sa 31^e session à Erevan (Arménie), les 10 et 11 octobre 2015,

Consciente de l'enjeu vital que représente pour les sociétés et pour la planète le succès de la 21^e Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CdP 21), qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015 ;

Considérant la Déclaration du XIV^e Sommet de la Francophonie à Kinshasa, les 13 et 14 octobre 2012, en son article 5, ainsi que la Déclaration du XV^e Sommet de la Francophonie, à Dakar les 29 et 30 novembre 2014, en ses articles 44, 46, 47 et 48 dédiés aux enjeux de la CdP 21 ;

Considérant l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre une solidarité renforcée afin de peser davantage dans les débats et les instances internationaux consacrés à ces questions ;

Soulignant également l'importance des concertations francophones sur les questions liées aux changements climatiques, en s'appuyant notamment sur les actions menées par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) ;

Saluant les initiatives prises par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et par l'Association internationale des maires francophones (AIMF), ainsi que les actions déployées par tous les acteurs de la Francophonie dans ce domaine ;

Considérant les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et en particulier le cinquième rapport, confirmant une nouvelle fois l'impact des activités anthropiques à l'égard des changements climatiques ;

Réaffirmant sa préoccupation face aux conséquences dramatiques des changements climatiques, notamment sur la santé, les ressources terrestres et marines, le patrimoine naturel, l'accès à l'eau, la production et la sécurité alimentaires ;

Rappelant que ces conséquences exacerbent la vulnérabilité des femmes, des jeunes et des personnes âgées en particulier, et menacent de porter atteinte aux acquis du développement et d'entraver la prospérité économique, notamment dans les pays africains et les pays côtiers et insulaires en développement ;

Réaffirmant la nécessité d'accompagner les pays dans leur transition vers des trajectoires de développement durable, sobre en carbone et résilient au changement climatique ainsi que l'importance de favoriser le renforcement des capacités, les transferts de technologies et de mobiliser toutes les sources de financements en faveur des pays en développement ;

Soulignant que les territoires urbains et les autorités locales sont un échelon d'intervention essentiel, pertinent et efficace pour la lutte contre les changements climatiques et encourageant les États et gouvernements membres à continuer à travailler de concert avec les autorités locales pour faire face à ce défi ;

Réaffirme l'engagement à parvenir en 2015 à un accord universel, ambitieux et équilibré, qui reflète les principes des responsabilités communes mais différenciées, de transparence de toutes les actions entreprises dans le cadre de l'accord et qui tienne compte des capacités respectives et de l'évolution de la situation de chaque pays ;

Souligne que le futur régime doit être durable et permettre de limiter l'augmentation moyenne de la température mondiale en dessous de 2°C par rapport au niveau préindustriel ;

Appelle à saisir les opportunités offertes par les mesures de lutte contre le dérèglement climatique pour éradiquer la pauvreté, soutenir l'emploi et l'économie, ou encore améliorer la santé et les conditions de vie des populations ;

Salue les pays qui ont déjà présenté leurs contributions prévues déterminées au niveau national et encourage tous les autres pays à faire de même dans les meilleurs délais possibles ;

Souligne la nécessité de rehausser le niveau d'ambition d'ici 2020 et relève, à cet égard, l'importance de la coopération régionale et internationale, des projets communs, aussi bien en matière d'adaptation que d'atténuation, et de l'exploration de toutes les solutions possibles ;

Se félicite du lancement du Plan d'action de Lima à Paris, qui vise à renforcer la mobilisation des États et gouvernements, des acteurs non-étatiques et des autorités infranationales ainsi que la coopération et les partenariats internationaux ;

Souligne l'urgence de rendre opérationnel le Fonds vert pour le climat, afin de soutenir des projets concrets d'atténuation et d'adaptation, et demande à celui-ci de faciliter l'accès aux procédures de financements pour les pays francophones, notamment en mettant systématiquement à disposition des versions françaises des cadres méthodologiques et en autorisant le dépôt des dossiers en français, en particulier pour les pays les moins avancés ;

Appuie les initiatives de la Secrétaire générale de la Francophonie pour assurer la pleine participation de la Francophonie à la CdP21 ;

Appelle à une plus forte mobilisation pour le succès de la CdP21 à Paris afin de lutter efficacement contre les dérèglements climatiques.